



# Lettre d'information (déc. 2024)

## Navette marché !



Le Conseil Municipal a statué : la navette – marché restera en service comme précédemment. Cela a été rendu possible grâce à une convention avec le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay qui dispose d'un véhicule et de salariés mis à notre disposition. Le coût de celle-ci n'est pas plus important que les frais que engagés précédemment (salaires des personnels, véhicule, carburant, assurances, etc...).

Nay disposera donc de ce service de manière durable. Il permet d'augmenter la fréquentation du marché, ce qui est important car l'image de Nay est fortement liée à celui-ci... La navette permet aussi plus de sécurité et limite la pollution. En effet, moins il y a de voitures qui roulent au pas en centre-ville et meilleure sera la qualité de l'air... L'idée de transports en commun n'est pas adaptée à Nay... sauf là !

N'hésitez pas à l'emprunter... elle reste gratuite.

## Les BOITES DE NOEL sont de retour

Cette année à nouveau, il vous sera possible de déposer en Mairie (tous les vendredis après-midi à partir du 22 novembre) les fameuses boîtes de Noël désormais bien connues.

L'idée est de composer une boîte contenant « un truc chaud, un truc bon, un produit d'hygiène/beauté et un mot gentil ». Il est utile de préciser si la boîte convient plutôt pour une dame, un enfant ou un homme.

La collecte, cette année, est organisée par le Collectif Alimentaire de la Plaine de Nay qui distribuera le fruit de la collecte aux personnes démunies du secteur.

N'hésitez donc pas à composer votre boîte-cadeau et à la venir la déposer à l'accueil de la Mairie. C'est une manière simple, mais très efficace, de donner un peu de bonheur autour de nous.



Le Collectif Alimentaire de la Plaine de Nay se mobilise pour les boîtes à chaussures de Noël.



Chacun peut préparer une boîte et venir la déposer à l'accueil de la Mairie de Nay :

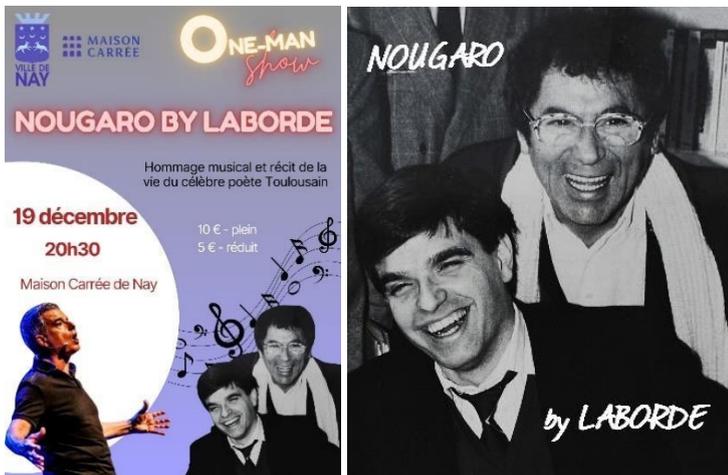
Le vendredi après-midi à partir du 22 novembre 2024.

## Une vignette CRIT'AIR pour aller à Pau

A partir du 1er janvier 2025, conformément à la loi « climat et résilience », une **Zone à Faibles Emissions mobilité** sera mise en place sur l'agglo de Pau. Ce dispositif est destiné à faire baisser la pollution atmosphérique, en limitant la circulation des véhicules les plus polluants, dans un périmètre défini. Pour l'agglo de Pau il s'agira d'une interdiction de circulation du lundi au vendredi de 9h à 18h pour les véhicules non classés (voitures individuelles immatriculées avant le 31/12/1996, véhicules utilitaires immatriculés avant le 30/09 1997, poids lourds et autocars immatriculés avant le 30/09/2001).

La zone concernée comprend 8 communes : Billère, Bizanos, Gelos, Idron, Jurançon, Lons, Mazères-Lezons et Pau (sauf rocades et voies d'accès aux parkings relais). La vignette Crit'Air sera donc nécessaire pour circuler dans cette zone à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour tous les véhicules. Pour l'obtenir, il suffit de se rendre sur le site [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr) pour la commander. Elle coûte 3,77€ par véhicule.

## SPECTACLE à la MAISON CARREE



Le 19 décembre à 20 h 30 : Plus qu'un spectacle et loin d'être un hommage, « Nougaro by Laborde » est le témoignage d'une fraternité poétique et un voyage direct du cœur de Christian Laborde vers celui de Claude Nougaro. De quoi passer une bonne soirée.



Image Pixabay / Beeki

## Comme l'an dernier : un marché de Noël !



## Rue Leclerc fin des travaux reportée

ENEDIS ayant besoin d'un délai supplémentaire pour réaliser travaux prévus par leur organisme dans le cadre de la rénovation de la rue du Général Leclerc. Il y a actuellement une période de réouverture de la rue, bien que le revêtement définitif ne soit pas posé. Les travaux seront terminés en janvier.



## DES CHOCOLATS pour les aînés

Les Nayais.e.s de 75 ans et plus qui ne participent pas au repas du 8 décembre, se verront offrir des ballottins de chocolats par la Mairie. La distribution se fera à la salle d'honneur de la mairie, entre 9h et 12h, le mardi 10, le samedi 14, le mardi 17 et le samedi 21 décembre. Ceux/celles qui ne peuvent pas se déplacer peuvent désigner une personne de leur choix, à qui elles donneront une copie de leur carte d'identité, pour récupérer leurs chocolats. Les ballottins qui n'auront pas été retirés seront donnés à une association caritative.